

# CONGES PAYES

## TREMLEMENT DE TERRE JURIDIQUE !

**La Cour de cassation force le droit  
français à l'Europe.**

Par deux arrêts historiques publiés le 10 septembre 2025, la Cour de cassation française a définitivement aligné le droit national sur le droit européen concernant les congés payés, mettant fin à des années de divergences jurisprudentielles.



# Une harmonisation européenne attendue

La Cour de cassation a rendu deux décisions majeures qui transforment le paysage juridique français :

- Le sort des congés payés en cas de maladie pendant les vacances
- La prise en compte des congés payés pour le calcul des heures supplémentaires

Ces arrêts marquent la fin de la saga "congés payés et droit de l'Union" qui opposait depuis des années la jurisprudence française aux exigences européennes.



## Références juridiques :

Cass. soc. 10-9-2025 n° 23-22.732 FP-BR

Cass. soc. 10-9-2025 n° 23-14.455 FP-BR



# Première révolution : le report des congés en cas de maladie

## Ancienne jurisprudence

Depuis l'arrêt du 4 décembre 1996, un salarié tombant malade pendant ses congés payés ne pouvait pas exiger de les reporter ultérieurement.

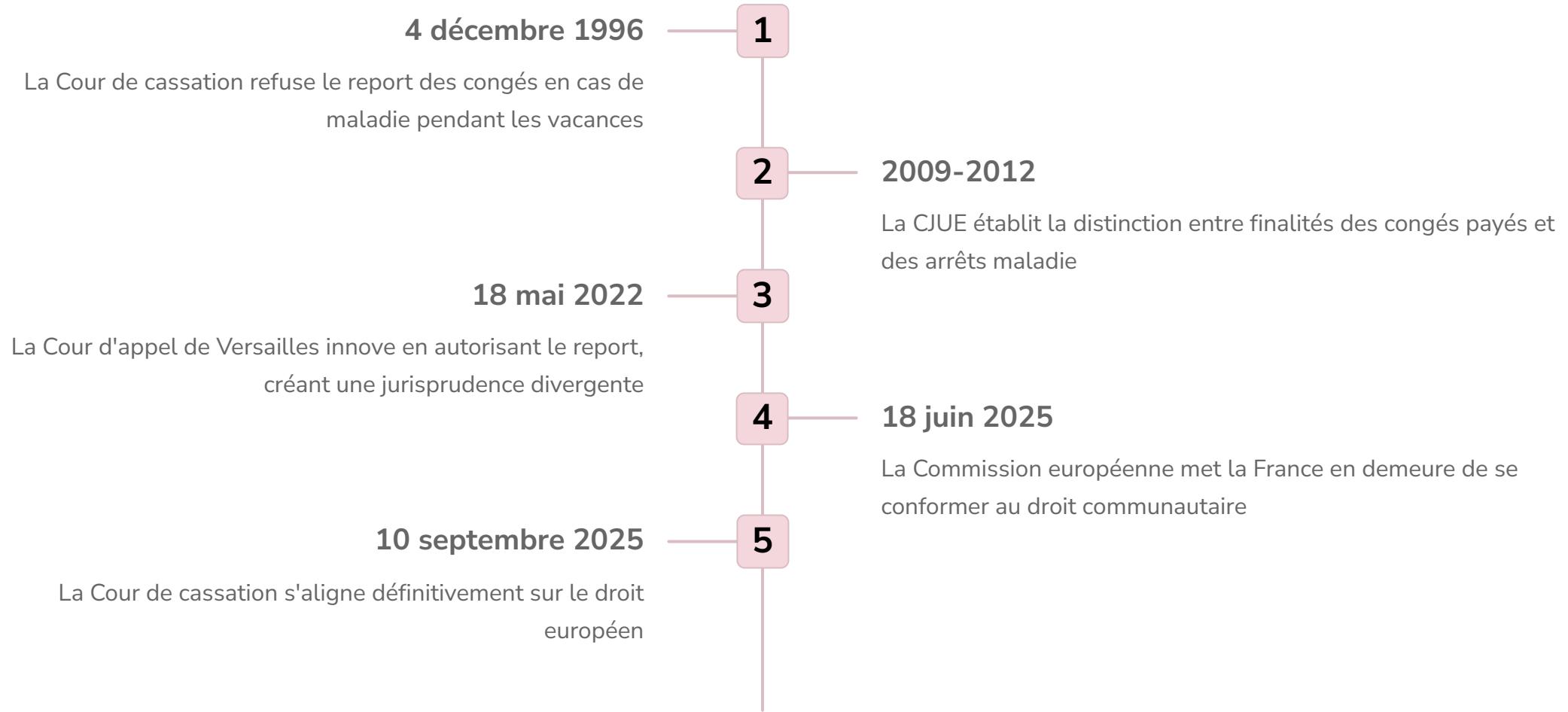
## Nouvelle règle européenne

Le droit européen distingue clairement la finalité des congés payés (loisirs) de celle de l'arrêt maladie (guérison et repos).

## Solution française

Désormais, le salarié a droit au report de ses congés payés s'il tombe malade, sous condition de notifier l'arrêt à l'employeur.

# L'évolution jurisprudentielle vers la conformité



# Les conditions du nouveau droit au report

## Condition principale

La maladie doit empêcher le salarié de se reposer et de bénéficier pleinement de ses congés payés.

## Obligation procédurale

Le salarié doit impérativement notifier son arrêt maladie à son employeur pour pouvoir prétendre au report.

## Questions en suspens

Le régime de report applicable, les délais de prescription et l'application en paie restent à préciser.



**⚠ Impact pratique :** Cette évolution nécessite une adaptation des procédures RH et des systèmes de gestion des congés dans les entreprises.

# Deuxième révolution : les heures supplémentaires et congés payés

## Un changement de paradigme dans le calcul du temps de travail

La seconde décision de la Cour de cassation transforme radicalement la méthode de calcul des heures supplémentaires lorsque le temps de travail est décompté à la semaine.



### Ancien système français

1

Seul le temps de travail effectif était pris en compte, excluant les jours de congés payés ou de maladie du calcul des heures supplémentaires.



### Nouveau système européen

2

Les congés payés sont désormais intégrés dans le calcul du seuil de déclenchement des heures supplémentaires.



# La logique européenne : éviter la dissuasion financière



## Le principe fondamental du droit européen

Selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, toute pratique ou omission d'un employeur ayant un effet potentiellement dissuasif sur la prise du congé annuel par un travailleur est incompatible avec la finalité du droit au congé annuel payé.

"C'est le cas lorsque la prise d'un congé payé crée un désavantage financier pour le salarié."

# Application pratique du nouveau calcul

01

## Situation type

Un salarié soumis à un décompte hebdomadaire de 35 heures prend un jour de congé payé dans la semaine

02

## Ancien calcul

Le jour de congé n'était pas comptabilisé, le salarié ne pouvait prétendre aux heures supplémentaires

03

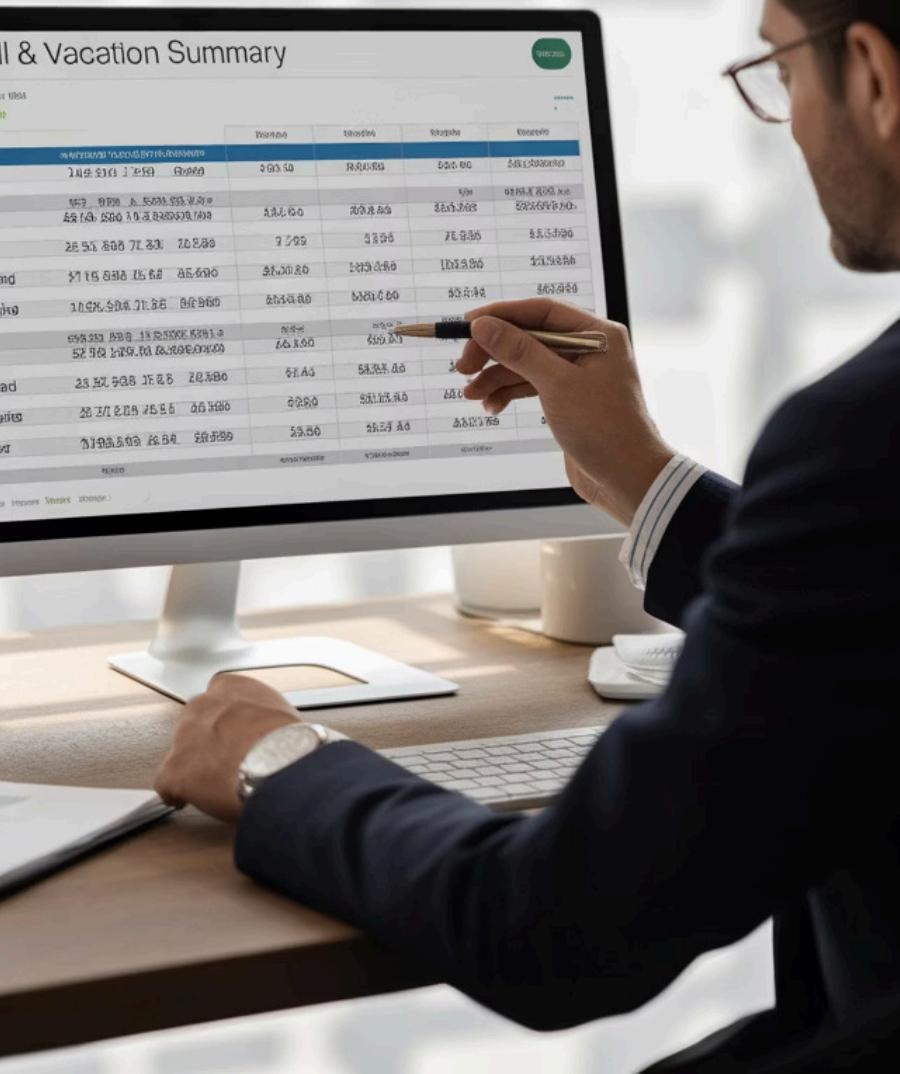
## Nouveau calcul

Le jour de congé payé est pris en compte pour atteindre le seuil des 35 heures hebdomadaires

04

## Conséquence

Le salarié peut désormais prétendre au paiement d'heures supplémentaires même avec un jour de congé dans la semaine



# Impact sur les entreprises et les salariés



## Pour les employeurs

Nécessité d'adapter les systèmes de paie et les procédures RH pour intégrer ces nouvelles règles. Les coûts salariaux pourraient augmenter avec le nouveau calcul des heures supplémentaires.



## Pour les salariés

Amélioration significative des droits : possibilité de reporter les congés en cas de maladie et meilleure rémunération des heures supplémentaires.



## Pour le droit social

Harmonisation complète avec le droit européen, réduction des risques de contentieux et clarification des règles applicables.

# Congés Payés : Le Tournant Historique qui Redessine vos Droits !

## Les enjeux à venir

- Mise en œuvre pratique dans les entreprises
- Formation des équipes RH et paie
- Adaptation des logiciels de gestion
- Clarification des modalités d'application

ⓘ **Bilan :** Ces deux arrêts du 10 septembre 2025 marquent un tournant historique dans le droit social français, garantissant une meilleure protection des droits des salariés en matière de congés payés, en parfaite conformité avec les exigences européennes.

